

### SEPTIEME CANTON.

*Mr. VEZINA, PROCUREUR.*

DEPUIS la ligne Provinciale jusqu'à la Prairie et St. Luc inclusivement, toutes les paroisses entre le Fleuve St. Laurent et la Rivière de Richelieu ou le Lac Champlain.

MEMBRES, Messrs. 1. Roupe, 2. Bruguier, 3. Consigny, 4. Rinfret, 5. Laucto, 6. Boucher.

### HUITIEME CANTON.

*Mr. RAIMBAULT, PROCUREUR.*

DEPUIS Longueuil et St. Joseph de Chambly inclusivement, toutes les paroisses, en descendant, situées sur la langue de terre entre le Fleuve et la rivière de Richelieu.

MEMBRES, Messrs. 1. Chaboillez, 2. Fréchette, 3. Alinotte.

### NEUVIEME CANTON.

*Mr. PAQUET, PROCUREUR.*

DEPUIS la ligne Provinciale jusqu'à Sorel inclusivement, toutes les paroisses situées entre les Rivières de Richelieu et d'Yamaska.

MEMBRES, Messrs. 1. Germain, 2. Kelly, 3. Robitaille, 4. Girouard, 5. Dufresne.

### DIXIEME CANTON.

*Mr. VERREAU Senr. PROCUREUR.*

TOUTES les paroisses du Sud depuis St. François du Lac inclusivement, jusqu'à la Beauce et St. Henri de Lauzon inclusivement.

MEMBRES, Messrs. 1. Ciquard, 2. Fournier, 3. Desforges, 4. Labadye, 5. Courtin, 6. Jean, 7. Leclere, 8. Piquien, 9. Lamotte Senior.

### ONZIEME CANTON.

*Mr. MAGUIRE, PROCUREUR.*

DEPUIS la Pointe de Lévi, inclusivement, toutes les paroisses au Sud du fleuve et dans les profondeurs, jusqu'à Rimousky, inclusivement.

MEMBRES, Messrs. 1. Duchouquet, 2. Cornelier, 3. Vallée, 4. Vian, 5. Verrean junior, 6. Griaud, 7. Bruneau, 8. Pinet.

### DOUZIEME CANTON.

*Mr. CONFROY, PROCUREUR.*

LE District de Gaspé, les Provinces de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick et les Isles de la Madeleine, du Prince Edouard et du Cap Breton.

MEMBRES, Messrs. 1. Painchaud, 2. Al. Leclere, 3. Huot, 4. Rabby, 5. Gagnon junior, 6. Lejam-tel, 7. Macdonell, 8. Pichart, 9. McEachern, 10. Beaubien.